

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 9 février 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0015 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Une erreur s'est produite aux points suivants :

6.1.2 Les adresses 84-86 sont modifiées et doivent se lire 90A et 90B rue Langevin

6.1.3 Les adresses 92-94 sont modifiées et doivent se lire 94A et 94B rue Langevin

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié avec l'ajout du point suivant :

6.4.1 Demande d'éclairage et de déneigement de l'escalier dans le parc de la Cimenterie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2021-0016 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0017 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires pour le mois de décembre 2020

Liste des dépenses autorisées par Mme Marie-Pierre Raymond, directrice de l'Arrondissement de Beauport pour les mois de septembre à décembre 2020

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3415, rue Guimont, lot 1 217 225, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3415, rue Guimont a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce,

conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0018 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3415, rue Guimont, lot 1 217 225 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - GT2021-025**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-03 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 janvier 2021 :

- d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes une clôture en cour latérale de 3,2 m de hauteur, alors que le maximum permis est de 2 m ainsi que l'implantation des constructions accessoires à 0,16 m de la ligne de lot, alors que le minimum exigé est de 0,75 m, comme il est prescrit par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4;

- de refuser la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme une superficie de constructions accessoires de 50 m², alors que le maximum permis est de 18 m² par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette dérogation est refusée pour la raison suivante :

- une dérogation mineure peut être accordée uniquement si l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant, c'est-à-dire qu'il n'aurait aucun autre moyen de faire un projet conforme aux normes en vigueur, à cause des contraintes particulières dans la configuration du lot ou du projet présenté.

Dans le cas des constructions accessoires déjà construites, aucune contrainte permet de justifier la superficie supplémentaire de 25 m². Par ailleurs, la superficie maximale des constructions accessoires à 18 m² est une norme standard pour tout le territoire de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4026, boulevard Sainte-Anne, lot 1 539 384, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4026, boulevard Sainte-Anne a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Au total, 49 commentaires et questions ont été reçus en provenance de 59 personnes et sont présentés dans le rapport de la consultation écrite. Tous les commentaires sont défavorables à la demande de dérogation mineure pour l'augmentation de la hauteur permise.

CA5-2021-0019 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4026, boulevard Sainte-Anne, lot 1 539 384 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-024

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu, malgré la recommandation CCU5-2021-04 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 janvier 2021 :

- de refuser la dérogation mineure demandée sur le lot 1 539 384 du cadastre du Québec, correspondant au 4026, boulevard Sainte-Anne visant à rendre réputée conforme une hauteur maximale de 14,5 m, au lieu de 13 m. La demande est refusée pour le motif suivant :

- l'application du règlement d'urbanisme ne cause pas un préjudice sérieux au requérant car le bâtiment est projeté. Un bâtiment respectant la hauteur prescrite pourrait être construit sur le lot.

- de reporter la décision sur la dérogation mineure demandée visant à ne prescrire aucune distance maximale entre un appareil de climatisation et un bâtiment principal, au lieu de 1,5 m.

Monsieur le président Stevens Mélançon a demandé le vote sur la proposition.

Ont voté en faveur : Monsieur le président Stevens Mélançon, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin et monsieur le conseiller Jérémie Ernould.

En faveur : 3 Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Conformément à l'arrêté ministériel du 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente (30) minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2021-0020 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd*, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - **GT2021-023****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd, 51103Hd et 52056Hd*, R.C.A.5V.Q. 278 (Zones maisons mobiles, quartiers 5-1 et 5-2, districts de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial);

2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0021 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 90A-90B, rue Langevin, district de Robert-Giffard - **GT2021-026****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-18 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 janvier 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 6 404 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 90A-90B, rue Langevin, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect de la condition suivante :

- modifier la couleur des matériaux de revêtement afin de favoriser une variété des unités.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0022 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 94A-94B, rue Langevin, district de Robert-Giffard - **GT2021-027****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu, à la suite de la

recommandation CCU5-2021-20 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 janvier 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 6 404 565 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 94A-94B, rue Langevin, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- modifier la couleur des matériaux de revêtement afin de favoriser une variété des unités;
- ajouter une haie végétalisée le long de la ligne latérale gauche du lot, afin d'assurer une zone d'intimité avec le bâtiment de gauche déjà existant sur le lot 1 474 704.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2021-0023 Versement d'une subvention à *Le Pivot* dans le cadre du « Programme Estival-Ado 2021 » pour un total de 22 905 \$ - LS2021-003 (CT-2522097)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention à *Le Pivot* dans le cadre du « Programme Estival-Ado 2021 » pour un montant total de 22 905 \$;
- 2° d'autoriser la directrice de la Division de la culture et des loisirs à signer une lettre d'entente avec l'organisme pour rappeler les modalités financières et les engagements de l'organisme prévus au « Programme Estival-Ado 2021 »;
- 3° d'effectuer le premier versement de 90 % le 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

CA5-2021-0024 Demande d'éclairage et de déneigement de l'escalier dans le parc de la Cimenterie

Attendu que le parc de la Cimenterie attire de nombreux marcheurs et est ainsi très populaire auprès de la population;

Attendu qu'actuellement l'éclairage de ce parc ne répond pas à la politique d'éclairage de l'éclairage public;

Attendu que présentement sans l'éclairage, il en va de la sécurité des citoyens;

Attendu que les marches de l'escalier ne sont pas déneigées et que d'emprunter l'escalier devient risqué;

En conséquence, il est proposé par monsieur le président Stevens Mélançon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin :

1° que la pose de lampadaires soit effectuée avant le 30 avril 2021 afin de sécuriser les lieux pour les citoyens;

2° que le déneigement de l'escalier soit effectué à partir de maintenant.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

Adoption des règlements

CA5-2021-0025 **Adoption du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 277 - A5DA2020-010**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 277.*

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0026 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55163Hb, R.C.A.5V.Q. 276 (1809 avenue Drouin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-464**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur*

l'urbanisme relativement à la zone 55163Hb, R.C.A.5V.Q. 276 (1809, avenue Drouin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément à l'arrêté ministériel du 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix (10) minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 19 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement